



COMMISSION PARITAIRE D'INTERPRETATION ET DE NEGOCIATION

Procès Verbal – Mardi 3 février 2015

Présents :

Jean-François REYMOND (S.N.B. – Directeur)
Romuald PALAO (Avocat-Conseil du S.N.B.)
Anthony MOTTAIS (Elève-Avocat Me PALAO)
José RUIZ (S.C.B. – Président)
Fabien MANEUF (U.C.P.B. – Directeur)
Djilali MEZIANE (L.N.B. – Directeur des opérations sportives)

Excusés :

Olivier MOLINA (L.N.B. – Responsable Juridique)
Gérard LE MAITRE (Avocat-Conseil de l'U.C.P.B.)
Yann BARBITCH (S.N.B.)
Florence PEYER (Avocat-Conseil de la L.N.B.)
Margaux SABATHIER (L.N.B. – Juriste)
Philippe BROSSARD (S.C.B. – Conseil)

Jean-François REYMOND, représentant du SNB, ouvre la séance à 10h00.

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2014

Après relecture du projet de PV de la réunion du 16 décembre 2014, les partenaires sociaux valident le document sans modification de celui-ci.

2. Retour de la proposition du SNB sur la modification du délai de contre-expertise médicale

Le SNB maintient sa proposition de réduction du délai et de clarification du processus de contre-expertise médicale.

L'étude de ce point est reportée à la prochaine réunion.

3. Les indemnités de formation, retour de la DTBN

La DTBN a fait des propositions suite à la dernière réunion.

Il est prévu une définition du « *joueur international* ». Cette définition aura pour effet de restreindre son champ d'application aux joueurs sélectionnés lors des compétitions internationales.

L'ensemble des partenaires sociaux s'accordent sur la nécessité d'une définition commune.

José RUIZ insiste sur l'importance de la précision de cette définition dans le sens où elle ne doit intégrer que les sélectionnés pour les compétitions FIBA.

Concernant les salaires, la DTBN propose de ne pas les réévaluer pour les catégories inférieures à U18.

Pour les autres, la DTBN fait les propositions suivantes :

- U18 : minimum de 800 euros brut / mois
- U19 : minimum de 1 000 euros brut / mois
- U20 : minimum de 1 400 euros brut / mois

Jean-François REYMOND indique que le SNB est d'accord avec ces chiffres. Fabien MANEUF indique va initier une consultation formelle auprès des membres de l'UCPB. Un retour est attendu par la LNB pour fin février / début mars sur les chiffres afin de pouvoir les communiquer aux clubs.

Les partenaires sociaux diffuseront cette information aux responsables des centres de formation dès qu'un accord sera trouvé.

4. Trêve de Noël saison 2015/2016

Djilali MEZIANE présente une proposition de calendrier prenant en compte les projets de calendriers des instances internationales (FIBA, Euroleague).

La LNB indique que son comité directeur a acté un début de championnat 2015/2016 la semaine suivant la fin de l'euro basket 2015. Aucun match n'aura lieu durant l'euro. Le comité directeur a également émis le souhait d'entrer le moins possible en concurrence avec l'euro 2016 de football. Aussi il n'y aura pas de compétition lors de la seconde semaine de l'euro 2016 et pas de match le même jour que ceux de l'équipe de France de Football lors de la première semaine.

La « leaders cup » aura lieu du 19 au 21 février 2016 sous réserve de confirmation.

Le All Star Game (ASG) fera son retour au POPB les 29 et 30 décembre 2015. Djilali MEZIANE indique que le partenaire du ASG, Nike, se retire. Aussi ces dates sont soumises à la confirmation de l'évènement après étude du prochain modèle économique de celui-ci.

En conséquence, la trêve de Noël est prévue du 1^{er} au 7 janvier 2016.

En l'état, ce calendrier satisfait le SNB qui avait pour exigences : aucun déplacement le 25 décembre et ASG suivant la dernière journée de championnats avant la trêve.

José RUIZ rappelle que la trêve doit impérativement comporter 7 jours. Pour éviter les recours il suggère de passer la trêve à 6 jours.

Djilali MEZIANE rappelle que la LNB respecte ce principe dans son calendrier mais qu'elle ne maîtrise pas les volontés de la FIBA et de l'Euroleague.

En toute hypothèse les partenaires sociaux s'accordent à dire que la validation définitive du calendrier et notamment de la trêve de Noël est soumise aux choix définitifs des instances internationales.

Il est ainsi acté de rediscuter de ce point en mars pour avoir une meilleure visibilité sur le calendrier international et sur le maintien ou non du ASG.

5. Les changements d'entraîneurs et la mise à niveau conventionnelle des remplaçants.

L'attention des partenaires sociaux est attirée par José RUIZ sur la situation des entraîneurs remplaçants en cas de changement d'entraîneur.

D'une part le règlement fédéral permet d'entraîner pendant une période transitoire de 30 jours sans diplôme ce qui est contraire au Code du Sport.

D'autre part ces entraîneurs ne sont pas rémunérés à hauteur du minimum prévu par la convention collective pour ce poste.

De plus, il n'est pas prévu de mise à niveau de la convention collective pour ce poste.

Les partenaires sociaux actent le fait que l'UCPB et le SCB doivent engager des discussions afin de faire en sorte que la nouvelle réglementation corresponde à l'emploi effectivement occupé pendant la période transitoire.

D'autre part, il n'est pas prévu de mise à niveau de la convention collective pour ce poste.

6. Limitation du temps partiel

L'UCPB a rédigé un avenant. Une signature est à venir.

7. Le temps de travail de entraîneurs et forfait jours

L'attention de l'UCPB est attirée sur le formalisme à respecter pour la mise en œuvre des forfaits-jours au regard de la jurisprudence de la Cour de Cassation, et notamment la nécessité d'effectuer un entretien annuel.

Si le principe du forfait-jours n'est pas remis en cause, la Cour de Cassation sanctionne les entreprises le mettant en œuvre sans respect du formalisme obligatoire qui l'accompagne.

8. Le JFL

La LNB est toujours en attente de la réponse de la commission européenne sur son statut de JFL.

Cependant, au regard des décisions récentes, les partenaires sociaux soumettent des pistes de réflexions pour tenter une mise en conformité de ce règlement fédéral avec les règles européennes.

Ainsi le SNB propose comme pistes de travail :

- une ouverture des critères (baisse du nombre d'année nécessaire et augmentation de la tranche d'âge)
- mise en place d'un statut : « joueur en formation »
- pas de limitation sur le recrutement de JNFL
- transformation vers un statut de JFL européen

L'UCPB a lancé une consultation et va proposer des préconisations prochainement.

L'idée d'une étude de l'équivalence des formations entre pays européens est également avancée.

Les partenaires sociaux vont réfléchir sur le sujet et le point sera de nouveau abordé lors des prochaines réunions.

9. Questions diverses

-La prochaine réunion prévue le 31 mars 2015 est reportée au 14 avril 2015

-Jean-François REYMOND demande à ce que les contrats n'expriment plus les salaires à la fois en dollars et en euros mais seulement en euros, ou alors, dans les deux devises mais avec la mention d'un taux de change fixe. En effet, avec le jeu du taux de change certains joueurs estiment perdre de l'argent.

Fabien MANEUF répond que la difficulté vient surtout des agents américains qui ne négocient qu'en dollars mais qu'il appartient à chacun de fixer les modalités de versement du salaire lors de la signature du contrat.

Le SNB et l'UCPB vont réfléchir à une solution.

10. Demandes de fonds social

Jean-François REYMOND remet à Fabien MANEUF deux dossiers.

La réunion se termine à 12h39.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-François REYMOND lève la séance et donne rendez-vous à chacun(e) lors de la saison 2014-2015